

**LES CONFERENCES D'HISTOIRE
LOCALE DU LYCEE DE DOMFRONT**

TOME IV - 1986

Directeur de la publication :

Gilles SUSONG

Edité par l'A.R.C.D. - ISSN 0752-2495

LE TRICENTENAIRE
VERS

NOUVELLE HISTOIRE DU COLLEGE DE DOMFRONT *et du Collège de Céaucé*



Le Lycée de Domfront avant la construction des nouveaux bâtiments

1

- LA FONDATION DU COLLEGE DE DOMFRONT (1683-1730)
- "L'AFFAIRE PACCORY"
ET LE COLLEGE DE CEAUCE (1684-1685)

inv. 2259

**LES CONFERENCES D'HISTOIRE
LOCALE DU LYCEE DE DOMFRONT**

1660

1 MA: Normandie, Lystique
EX) 21/25
CDU: 964 21/25 histoire de
la Normandie

**LYCÉE NATIONALISÉ A. CHEVALIER
ET SECTIONS PROFESSIONNELLES**

Place du Champ-de-Foire

61700 DOMFRONT - Tél.: 33-51-19

NOUVELLE HISTOIRE DU COLLEGE DE DOMFRONT *et du Collège de Céaucé*

**PRESENTATION : TROIS SIECLES D'EXISTENCE,
DEUX SIECLES DE MENACES...** P 2

Jean-Philippe CORMIER :

**LA FONDATION DU COLLEGE DE DOMFRONT
(1683-1730)** P 5

**"L'AFFAIRE PACCORY" ET LE COLLEGE DE CEAUCE
PREMIERE PARTIE : "CETTE ACTION DE TENEBRES"
(Décembre 1684 - Septembre 1685)** P 25

TOME IV - 1986
Directeur
de la publication
Gilles SUSONG

*Le recueil des Conférences d'histoires locales prononcées au Lycée
A. Chevalier Domfront, ainsi que les travaux et études y afférant, sont
édités par les soins de l'ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION
DU CHATEAU DE DOMFRONT (A.R.C.D.) -
Siège social : Hôtel de Ville de Domfront -
Permanences téléphoniques : 33 38 47 00 - 33 38 47 84*

TROIS SIECLES D'EXISTENCE, DEUX SIECLES DE MENACES...

"...Ils [les officiers municipaux de Domfront] courent risque de voir priver leur ville du Collège qu'ils ont à coeur de conserver..." De cette lettre, adressée le 10 juillet 1788 à l'intendant d'Alençon par le baron de Breteuil, ministre de Louis XVI, peut être datée la toute première des nombreuses menaces de fermeture qui ont, jusqu'à maintenant, pesé sur le Collège de Domfront, aujourd'hui LYCEE AUGUSTE CHEVALIER. Dans l'histoire bientôt trois fois centenaire de notre établissement, c'est cette précarité, cette extrême difficulté de survivre, qui frappe d'abord. 1788, on l'a vu. 1791: fermeture du séminaire, déportation de plusieurs professeurs. Nouvelle crise sous la Restauration, provoquée par de trop fréquents changements dans le corps enseignant. Véritables "faillites" en 1852, puis en 1854, suivies de la fermeture complète jusqu'en 1860. Enfin, en notre siècle: disparition paradoxale de l'enseignement agricole; chutes alarmantes des effectifs à la veille de la Première Guerre Mondiale, et au lendemain de la Seconde; quant à ces dernières décennies, elles ont vu se succéder les plans de liquidation (alors que la Ville consentait un effort continu d'agrandissement et de modernisation de l'établissement) : la population domfrontaise sut toujours y faire échec, jusqu'à cet hiver 1985-1986 où seule une mobilisation sans précédent contraignit les autorités académiques à abandonner un nouveau projet de mise à mort.. Jusques à quand ? Celà dépendra, comme pour toutes les autres fois, de ceux qui vivent ici, et qui sont de plus en plus nombreux à avoir conscience qu'ils ne garderont pas leur lycée uniquement en descendant dans la rue quand les périls se préciseront à nouveau...

Ecrire l'histoire de ce collège, ce n'est pas faire acte de nostalgie, satisfaire une curiosité plus ou moins vaine pour un passé lointain et les quelques papiers jaunis qui en attestent. Bien sûr, cette histoire est riche en personnages et en événements dignes d'intérêt: professeurs brillants, appelés pour certains à la célébrité; élèves turbulents mais instruits, organisateurs de fêtes et de chahuts - voire d'émeutes ! - mémorables; épisodes tragiques ou tragi-comiques, mais qui tous eurent pour effet d'approfondir l'enracinement de ce collège dans sa région - cette région confrontée, depuis le début des temps modernes, à un déclin qui n'est toujours pas enrayé.

Et c'est précisément ce dernier point - cruellement mis en lumière par les événements de l'hiver 1985-1986 - qui nous incite à jeter un regard plus attentif qu'attendri sur cette histoire qui se confond, depuis le règne de Louis XIV, avec l'histoire du Domfrontais. Un philosophe célèbre a dit qu'il n'y avait pas de leçons de l'Histoire. Ce n'est pas si sûr. Dans le cas qui nous intéresse, l'étude du passé fait au contraire apparaître une vérité très instructive, c'est le mot: "ALORS QU'AU XIXe SIECLE,

Le 10 Juillet 1788. J. Les Le 10. Juillet 1788.
 J'ai reçu, Monsieur, votre réponse du 7. de
 ce Mois sur le mémoire des officiers municipaux
 de Domfront. Je vous prie, de leur faire connaître
 que l'insubordination et les excès des Écoliers
 sont trop notés pour qu'il soit nécessaire
 de faire sur cela de nouvelles informations et
 qu'en cherchant à soutenir ces jeunes gens
 au lieu de s'occuper des moyens de les réprimer,
 ils courent risque de voir priver leur ville du
 privilège qu'ils ont à cœur de conserver. Je vous
 envoie cependant un Mémoire et des certificats
 qui m'ont été adressés par le père du jeune Fretet.
 Je vous prie de vérifier si en effet il n'a point
 eu de part aux excès dont il s'agit et de me
 marquer le plutôt possible ce que les circonstances
 vous paraîtront exiger à son égard.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement
 Monsieur, votre très humble et très obéissant
 serviteur.

Le Baron de Breteuil



M. l'Intendant d'Alençon

292

LA BASSE-NORMANDIE ET LE BOCAGE SE SITUAIENT DANS LES PREMIERS RANGS POUR CE QUI EST DE LA SCOLARISATION, LA SITUATION CONTEMPORAINE S'EST DEGRADEE: C'EST MAINTENANT L'IMAGE D'UNE REGION DE BOCAGE SOUS-SCOLARISEE, D'UNE POPULATION SOUS-DIPLOMEE RELATIVEMENT AUX MOYENNES NATIONALES, QUI L'EMPORTE"(1).

A Domfront, comme dans d'autres "petites capitales" de Basse-Normandie, ce XIXe siècle fut surtout, dans le domaine de l'alphabétisation et de l'enseignement, le prolongement des siècles précédents. L'extraordinaire effort engagé à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle (ouverture des "petites écoles" paroissiales, multiplication des séminaires-collèges ruraux alimentant les établissements des grandes villes) a donné à cette région, outre un nombre exceptionnel de "simples gens" sachant lire et écrire, ce qu'il faut appeler sans crainte, ses élites. On sera étonné de constater le niveau des études dans un petit collège comme celui de Domfront, où dès 1712 ont lieu, en public, des soutenances de thèses, des "disputations" de théologie, et de difficiles exercices d'"humanités"...

Au siècle dernier, ce mouvement s'est certes poursuivi - mais de plus en plus difficilement, à mesure que la centralisation administrative et la révolution industrielle vidaient les campagnes au seul profit de quelques mégapoles. Il serait vain de le déplorer, bien sûr. Mais, répétons-le, il y a de tout cela une leçon à tirer: les anciennes "petites capitales" qui sont devenues, à l'image de Domfront, ces grosses bourgades paisibles... jusqu'à la somnolence, ne reprendront vie qu'à cette condition essentielle: que l'enseignement et la formation (ne pas confondre !) y retrouvent, dans les voies de l'avenir, ce qui fit leur splendeur passée.

Domfront, le 24 juin 1986.

(1) "Le Domfrontais, déracinements et nouveaux ancrages" C.N.R.S., 1981, p. 263 (cité dans le dossier du Collectif professeurs-personnels-parents: "POUR QUE VIVE LE LYCEE DE DOMFRONT", janvier 1986).

J.P. CORMIER :

**LA FONDATION
DU COLLEGE
DE DOMFRONT
(1685 - 1732)**

LES DEBUTS DU COLLEGE DE DOMFRONT

Nous ne savons pas grand-chose sur les établissements d'éducation antérieurs au XVIIIème siècle. L'existence d'écoles est attestée au XVIème siècle, puisque trois aveux datés du 26 juin 1542, et des 11 et 15 juillet 1580 nous apprennent que le prieur de Saint-Symphorien conservait le droit de nommer les maîtres d'école dans l'ensemble de la vicomté (1). Mais il ne s'agissait que d'établissements primaires; pour l'enseignement secondaire, il n'existait rien. Les habitants du Domfrontais devaient, pour étudier, s'expatrier à Paris ou à Angers où des bourses, fondées dès le XIVème siècle, leur permettaient de vivre et de suivre des études dans un collège (2). Mais leur nombre était très réduit.

Le réveil date du XVIIème siècle: IL y eut tout d'abord une tentative en 1623. Les bourgeois de Domfront firent des dons aux religieux de Saint-Antoine, à charge pour eux d'instruire la jeunesse; mais ceux-ci ne purent remplir leur tâche, et ils rendirent les biens qui leur avaient été remis, et ceci dès 1627.

Par la suite fut créé un collège à Céaucé, en 1661, qui subsista jusqu'à la révolution. Mais il était discrédité depuis la fin du XVIIème siècle, notamment à cause de l'affaire Paccory qui lui fit beaucoup de tort (3).

Enfin il y eut la création du collège de Domfront.

Nous ne parlerons pas des petites écoles dans cette étude. Il faut toutefois savoir qu'elles s'étaient aussi multipliées. Elles étaient soit dispersées dans les paroisses, soit annexées aux collèges (4).

Toutes ces fondations étaient religieuses. Elles furent voulues et effectuées par des religieux. L'instruction était assurée par des prêtres, et son but profond était en fait de renforcer les sentiments religieux de la jeunesse et de former de futurs prêtres, même si la plupart des élèves n'embrassaient pas l'état ecclésiastique par la suite. Ces établissements étaient d'ailleurs complexes: nous verrons qu'à Domfront étaient réunis une mission, un collège et un séminaire.

DES DEBUTS DIFFICILES

Fonder un établissement d'enseignement n'était pas chose facile. Le financement n'était pas assuré par l'état ou tout autre collectivité locale, et, en fait de subventions, on ne pouvait guère compter que sur les donations. Or avoir des ressources était essentiel pour faire fonctionner et vivre une communauté. Ce fut donc le premier souci de ceux qui entreprirent de fonder un collège à Domfront.

La première mention de l'entreprise date de 1683: Siméon Rémond, prêtre de Saint-Front (5), donne 300 Livres (£) de rente

pour la fondation d'une mission de six prêtres, dirigée par Pierre Bidois. Cette même année, le curé de Barenton, Pierre Crestey, et François Bellet, un prêtre qui était un ancien maître d'école dans les paroisses du doyenné de Passais, effectuèrent également des dons pour la même cause. C'est P.Crestey qui aurait proposé P.Bidois pour diriger la mission.

Cette date n'est pas le fruit du hasard: 1682, c'est la date de la grande Assemblée Générale du Clergé (6), mais elle s'inscrit elle même dans un contexte général de renouveau du catholicisme situé dans le prolongement de la contre-réforme. Dans un acte approuvant la réunion du collège de Domfront à la congrégation des Eudistes (Cf. infra) en 1727, l'évêque du Mans, Louis de Froullay, fait encore expressément mention du concile de Trente.

Dans cette perspective, depuis le début du XVIIème siècle, se multiplient les fondations religieuses, qu'il s'agisse d'oeuvres, comme l'organisation caritative de Saint Vincent de Paul, ou d'ordres et congrégations, tels l'Oratoire, fondé par le Cardinal Bérulle en 1611, ou la congrégation des Eudistes par Saint Jean Eudes en 1643, (lui-même ancien oratorien).

C'est enfin au XVIIème siècle que s'organisent vraiment les missions intérieures catholiques, toujours dans l'esprit du concile de Trente, qui avaient pour but de développer les efforts de prédication en pays chrétien. Il faut dire que la vigueur des sentiments religieux et l'observation des préceptes de l'Eglise laissaient singulièrement à désirer dans le bocage, si l'on en croit Pierre Costil qui relate les démêlés de Jean Courteille, curé de Saint-Front avec ses ouailles (mais n'oublions pas non plus qu'il s'agit d'un point de vue "partisan")(7):

Le zèle de notre jeune prêtre ne se rebuta point à la vue de tant de maux. Comme une de ses obligations était de faire le catéchisme, il n'eut pas plus tôt l'agrément du prieur qu'il le fit régulièrement tous les dimanches, malgré les murmures de plusieurs paroissiens qui traitaient cette fonction de nouveauté (...). M. le Prieur, voyant de si grands progrès, le nomma vicaire pour lui donner plus d'autorité pour faire le bien. Il fut ensuite curé lui-même de Saint-Front (...) ce qui fit changer la face de toute la paroisse, tant pour le clergé, qu'il obligea à porter la soutane et à célébrer le service divin (...) que pour le peuple auquel il retrancha les jeux profanes et les autres débauches qui lui étaient ordinaires aux saints jours de dimanches et de fêtes. On gronda fort contre ces changements, on le menaça, on l'insulta même quand il portait les sacrements, la nuit, aux mourants. Mais cela ne l'empêcha pas de poursuivre partout les scandaleux qui avaient à leur choix jusqu'à 14 lieux de débauche et de retraite pour les femmes perdues. Et comme il vit que trois de ces misérables créatures ne voulaient point quitter cet infâme commerce, il fut autorisé à mettre le feu à ces

lieux de prostitution, par une sentence juridique et l'exécuta à cet effet.

Pour assurer le "renouvellement des cadres" des missions, l'idée vint de créer un collège, et, **le 20 mai 1689, Pierre Bidois et Jean Courteille obtinrent du gouverneur de Domfront, le comte Louis de Quincé, qu'il leur baille à fief à perpétuité des terres et des bâtiments situés sur la Grande Brière, à proximité de Domfront, mais sur le territoire de la paroisse de Saint-Front.**

DIEU Le père des lumières ayant inspiré à discrètes personnes, maîtres Pierre Bidois, prestre, licencié ès droit, et supérieur de mission et Jean Courteille, aussi prêtre, prieur curé de la paroisse de Saint-Front, la volonté de s'occuper aux oeuvres qui regardent sa plus grande gloire, et ayant le dessein d'établir dedans et aux environs de Domfront une société de savants et vertueux ecclésiastiques pour instruire les peuples des moyens nécessaires pour faire leur salut, tant par les missions que par le ministère de la parole de Dieu, et à élever la jeunesse dudit lieu et des environs dans la science des vérités fondamentales du christianisme et des bonnes lettres, par le moyen d'un collège qu'ils y établiront, dans lequel il y aura trois régents, dont l'un enseignera la 6e et la 5e et l'autre la 4e et la 3e, le troisième la 2de et la rhétorique, ce qu'ils n'ont jusqu'à présent pu exécuter faute d'une place ou lieu commode pour cet effet. Pour cette cause s'étant adressés à haut et puissant seigneur Messire Louis de Quincé, chevalier, seigneur comte du lieu et du Saint-Empire, gouverneur de la ville et château dudit Domfront et icelui supplié de vouloir favoriser leur pieu dessein et de s'en rendre le protecteur et fondateur, ce qu'il leur avoit accordé. C'est pourquoi ledit seigneur à ce jourd'hui de son franc vouloir baille et par les présentes (...) à titre de fief et rente annuelle et perpétuelle auxdits sieurs Bidois et Courteille (...) toutes et chacune des maisons du lieu de la Brière (...) avec les terres dépendantes dudit lieu y compris les jardins de légumes, vergers, pièces de terre labourables, préables, incultes (8)...

Louis de Quincé bailla ceci à condition :

- que ses armes seraient installées à perpétuité au portail du collège,
- que l'on ferait messes et recommandations pour lui et sa famille,
- que l'on ferait un service solennel pour le repos de leurs âmes,
- que les membres de la communauté entretiendraient le collège,
- et enfin qu'ils paieraient 260 f par an.

A ceci s'ajoutaient des stipulations concernant l'utilisation de l'eau qui sourdait sur le flanc Nord des Brières, qui devait pouvoir s'écouler à travers les terres concédées à la communauté jusqu'à celles du gouverneur pour arroser en dessous son "Pré de Godras" (9).

De nouvelles donations (300 f de Courteille et 300 autres de Bellet) devaient garantir le bon fonctionnement de l'institution.

Mais les conditions parurent onéreuses à l'évêque du Mans, Monseigneur Louis du Tressan, qui refusa dans un premier temps de donner son aval. Toutefois, en 1692, la rente de 260 f fut amortie, et Louis de Quincé renonça à certaines exigences; le 18 avril 1693, l'évêque put enfin donner ses premières lettres de confirmation à l'établissement. Ces lettres sont très intéressantes, car elles retracent très précisément l'historique des événements et elles détaillent les donations (sommes et dates) effectuées jusque là. Ainsi retrouve-t-on :

- le don de Siméon Rémond (300 f le 27 avril 1683)
- un don de Jean Courteille (300 f le 12 janvier 1686)
- un don du même, associé à Leprovost (116 f 17 sous le 29 août 1689)
- Une autre donation de Leprovost, associé cette fois à Jean Férard, prêtre, curé de Mantilly (80 f le 4 février 1690)
- un don de Pierre Bidois lui-même (91 f 16 sous le 20 août 1689), etc...

Tous ces dons sont le fait de prêtres, mais, bien souvent, ils tenaient ces rentes et donations de personnes pieuses : par exemple, Férard et Leprovost donnent une rente qu'ils avaient acquise sur Siméon Husson et ses fils. De même Pierre Bidois a donné une rente de 50 f qu'il avait acquise de demoiselle Renée Pélerin, veuve de l'avocat Siméon Thébaut, plusieurs années auparavant, le 17 juin 1680. Cette rente était d'ailleurs à prendre sur Jean et Jacques Pottier, que l'on peut penser être des fermiers de cette veuve, et qui auraient alors versé directement à Bidois une part de ce qu'ils devaient à Mlle Pélerin. Seul Jean Courteille avait apparemment donné sur ses fonds propres (ou sur ceux de sa cure), à savoir notamment les closeries de la Poucherie (une maison avec étable et grange couverte de tuiles et onze pièces de terre -un jardin, six champs et trois prés représentant 18,5 journaux-) et de la Torillère (taille équivalente) (10), des Landes, de la Haute Noye et sur "plusieurs maisons et jardins situés tant au bourg qu'en la paroisse de Saint-Front". (Nous verrons qu'il y aura contestation à propos de ces donations, cf. infra). Il y eut également plusieurs autres donations émanant de particuliers souvent à l'occasion de testaments et en général assorties de l'obligation pour la communauté de dire des messes, dites messes fondées.

Avant de donner son consentement, l'évêque du Mans avait fait faire une enquête par un prêtre, maître Etienne le Rées, qui avait rendu un procès verbal le 4 mai 1690 par lequel il affirmait que "les fondations sont très certaines et assignées

sur gens solvables". Il affirmait aussi que "la dite terre de la Brière est fort propre et fort commode pour y faire le dit établissement".

L'évêque, bien informé, savait que "depuis (le procès verbal), les sieurs Bidois et Courteille ont fait faire un bâtiment fort commode pour le logement des frères missionnaires". Ces bâtiments, qui existent toujours, ont donc été construits entre 1690 et 1692. De plus Bidois avait adressé une supplication à l'évêque pour qu'il lui permette d'utiliser un pavillon attenant au bâtiment pour servir de chapelle. Du Tressan avait accordé l'autorisation, précisant "que ce pavillon (...) est très propre et dûment orné et peut servir de chapelle en attendant qu'on en fera bâtir une". Manifestement pas d'accord l'eudiste Pierre Costil écrit, à la fin du XIXème siècle, que "le terrain sur lequel elle est située était un infame cabaret et que la chambre de cette maison a servi longtemps, par l'autel qu'on y avait dressé, de (...) lieu d'oraison jusqu'à ce qu'on pût dresser un sanctuaire plus digne"(11).

Cette première chapelle du collège comportait 4 autels ; le principal supportait le tabernacle et était dédié à la Sainte Famille (Jésus, Marie, Joseph, Anne et Joachim). Une pièce du bâtiment neuf servait de nef.

L'évêque nomma Pierre Bidois supérieur de la communauté, avec Courteille comme successeur. Par la suite, le supérieur devait être choisi par l'évêque parmi les membres de la communauté.

DEVELOPPEMENT DU COLLEGE

Nous n'avons que fort peu de renseignements sur la vie du collège. Les études et les élèves sont absents des premiers documents. Par contre, nous avons conservé certains budgets annuels, tel celui de 1703 : cette année là, la communauté a dépensé au total 905 f et a encaissé 927 f, donc a réalisé un léger excédent de 22 f. Les recettes proviennent de dons de fermages ou d'arréages de rentes, les dépenses étant dues au ravitaillement (pain, viande, poisson, beurre, oeufs, fromage...), aux travaux de réparation, (brouettes, chaises en paille...), au travailleur qui s'occupait du jardin, à la blanchisserie, ou encore par exemple pour la sculpture du tabernacle.

Il faut attendre 1708 pour avoir du nouveau : en effet, le 10 janvier 1708, par contrat passé devant Antoine le Tourneur, notaire à Céaucé, Jean Férard, curé de Mantilly, qui avait réuni un capital de 13.000 f déclara consacrer cette somme à **l'établissement d'un petit séminaire annexé au collège**, ce qui complétait la mission religieuse de la communauté, à savoir prêcher, instruire et préparer au sacerdoce. Le 3 mars, Bidois et Courteille adressèrent une requête à l'évêque du Mans pour obtenir l'établissement du séminaire. L'évêque répondit le 24 mai 1708 :

"savoir faisons que vue la requête ci-dessus et l'acte du 10 janvier dernier d'Antoine le Tourneur, notaire royal établi à Céaucé, contenant la donation de la somme de 13.000 £ pour la rente en estre employée à élever des jeunes clercs qui n'ont pas les moyens d'aller étudier aux collèges des villes et de payer les pensions pour faire les exercices avant l'ordination dans le grand séminaire, nous, désirant procurer de bons ministres à l'Eglise et seconder en ce qui peut dépendre de nous les bonnes intentions et saintes dispositions de ceux que la pauvreté met hors d'état de les exécuter, avons loué et approuvé, louons et approuvons ledit acte, voulons et ordonnons qu'il soit exécuté selon la forme et la teneur pour le bien et utilité de notre diocèse et (...) permettons de recevoir à la maison de la Brière de pauvres écoliers (...) et de les instruire (...) de telle sorte qu'ils ne soient pas obligés de faire des retraites à notre grand séminaire avant d'être ordonnés. Nous espérons que le succès de cet établissement animera les personnes de piété à augmenter les fonds pour la subsistance des pauvres clercs et pour fournir à l'Eglise de bons ministres." (12)

La rente produite par le capital devait être employée à l'entretien de 6 boursiers ou 12 demi boursiers qui auraient reçu des cours de philosophie ou de théologie avant de se présenter à l'ordination. On retrouve là le souci de formation du clergé conforme à l'esprit du concile de Trente.

Il y avait donc à Domfront 4 professeurs, (dits régents des humanités externes), plus un professeur de philosophie et un de théologie. Ils étaient nommés et éventuellement destitués par le supérieur qui en informait l'évêque. Les études étaient payantes: le supérieur recevait de chaque écolier des basses classes 3 f 10 sous par an et 4 f des élèves de réthorique. Les trois quarts étaient reversés aux régents, le quart restant allait à la communauté.

Pierre Costil rapporte que les salles étaient disposées de telle manière que les écoliers rentraient par la rue et les professeurs par une porte qui donnait dans la cour du séminaire. Il y avait messe chaque jour avant la classe. Les élèves entraient et sortaient de la chapelle par la porte commune au peuple et donc ne pénétraient jamais dans les lieux propres à la communauté. En 1715, une fondation permit d'établir des petites écoles annexées au séminaire. Les régents devaient y enseigner 5 heures par jour "les vérités premières du christianisme, à lire et à écrire, ainsi que les rudiments de la langue latine.

Il manquait à l'établissement une reconnaissance "officielle" par "**lettres patentes**" du roi. C'était important, car sans elles, le collège pouvait être fermé ou bien la communauté supplantée par n'importe qui, au bon vouloir de l'évêque. Louis du Tressan était décédé le 27 janvier 1712 et son successeur, Pierre du Crévy, avait certes confirmé

l'établissement le 9 septembre de la même année (avec toutefois une réserve quant à la dispense automatique d'études de théologie au grand séminaire du Mans). De plus, même si l'établissement vivait grâce à un fond indiscutable quant à son origine, on pouvait toujours apporter comme argument que ces fonds provenaient de personnes pieuses qui les avaient effectués pour établir un séminaire et non pas pour loger un nommé Pierre Bidois. L'existence du collègue pouvait donc être remise en question à tout moment. D'où le souci de garantir sa pérennité. C'est pourquoi, outre l'obtention des lettres patentes, il parut nécessaire à Bidois de s'associer à une congrégation.

"En cas que ladite communauté ne subsistat pas, faute de bons sujets pour la remplir, qui ne pourront être moins de 4 prêtres, ou qu'on y vécu scandaleusement, ce qu'à Dieu ne plaise, lesdits sieurs Courteille, Bidois et Prévost veulent que suivant leur intention et celle des donateurs, ladite maison et revenus d'icelle soient transférés et donnés, avec tous ces biens meubles et immeubles à la congrégation du P. Eudes ou, à son refus, à celle de Saint-Lazare, ou, au refus des deux, à faire un séminaire de pauvres écoliers, conformément au saint concile de Trente..." (13)

En 1714, les prêtres s'adressèrent aux Lazaristes, qui, d'après Costil (14), s'opposaient en coulisse à l'obtention des fameuses lettres patentes. Ils aboutirent à l'accord suivant:

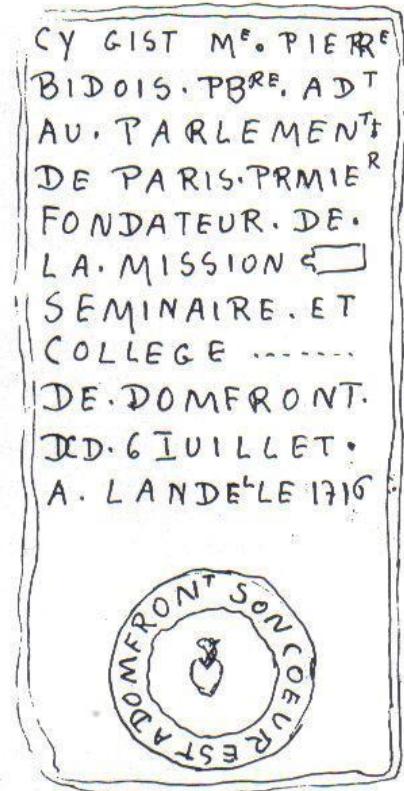
- 1) Les Lazaristes s'engageaient à obtenir l'intervention de Mgr du Crévy pour l'obtention des lettres patentes.
- 2) La communauté serait toujours considérée comme vivante tant qu'il y aurait 4 personnes au moins capables de remplir les obligations de celle-ci.
- 3) A défaut, la communauté avec ses dépendances devaient entrer prioritairement dans la congrégation de Saint-Lazare.

Bidois et ses associés acceptèrent à condition que les Lazaristes payent une pension aux membres de la communauté de Domfront qui ne voudraient pas rentrer dans la congrégation.

Mais les lettres patentes ne vinrent pas. De plus Pierre Bidois, deux mois et demi avant sa mort - survenue le 6 juillet 1716-, avait annulé cet accord passé avec les Lazaristes, sous prétexte qu'ils n'avaient pas rempli leurs engagements. Mais dans cet acte, P. Bidois déclare "qu'il n'est sorti de la congrégation du R.P. Eudes que pour faire l'établissement du séminaire de la Brière", ce qui laisse à entendre qu'il était eudiste. Ceci paraît surprenant, car il en aurait été fait mention plus tôt; peut-être était-il seulement sur le point d'entrer dans cette congrégation.

Il fut inhumé à Clinchamps (dans le département actuel du Calvados, entre Vire et Saint-Sever). Sur sa tombe on peut lire:

La tombe de Pierre Bidois,
dans la nef de l'église de Clinchamps (Calvados)
Dessin inédit de Gabriel Hubert
Doc. : Archives de l'Orne



"cy gist Me Pierre Bidois, prêtre, avocat au parlement de Paris, premier fondateur de la mission, séminaire et collège (royal -15-) de Domfront. DCD le 6 juillet à Landelle (16). 1716.

En dessous, dans un cercle, on lit: Son coeur est à Domfront. Au milieu du cercle, il y a un coeur embrasé: C'est le très eudiste symbole du Sacré-Coeur (17)

Courteille ayant automatiquement été nommé supérieur (qu'on se souvienne de l'acte de 1693), les Lazaristes ne purent prendre la direction du collège. Le nouveau supérieur démissionna en décembre, en raison de son grand âge (18), et Mgr du Crévy approuva l'élection de Jean Férard au poste de supérieur.

LES LETTRES PATENTES

Pierre du Crévy se décida enfin à donner ses lettres d'institution qui servirent en fait de demande officielle auprès du roi pour l'obtention des fameuses lettres patentes.

Considérant combien il est important de procurer à l'église des ministres qui ayant les dispositions et les qualités convenables à la sainteté de leur état et combien il y a peu de personnes surtout à la campagne ayant les moyens de faire étudier leurs enfants dans les universités et les

collèges des grandes villes, il y avoit sujet de craindre que la vigne du seigneur qui a été confiée à nos soins ne vint à manquer d'ouvriers capables de la cultiver (...)

C'est dans ce dessein qu'ayant trouvé près de la ville de Domfront de notre diocèse une communauté établie depuis plusieurs années pour des missions et même un petit séminaire (...), nous donnons avec plaisir (notre) consentement à ce que cette maison appelée ordinairement la Brière obtienne des lettres patentes de Sa Majesté pour lui donner un établissement perpétuel, aux conditions suivantes.

- que cette maison sera établie pour un collègue, un petit séminaire et pour y faire des missions.

- que le supérieur **élu par la communauté** (19) ou nommé ne pourra faire aucune fonction sans l'approbation et le consentement de nous et de nos successeurs.

- qu'en cas que dans la suite cette communauté soit réduite à un si petit nombre qu'elle ne fut plus en état de remplir les fondations et obligations de ladite maison, les prêtres qui la composaient alors ne pourront s'associer à aucune autre communauté ou congrégation que de notre consentement exprès... (20)

D'après Costil, ce texte date du 21 juillet 1717, mais il est daté du 20 février 1719 dans les documents conservés aux Archives de l'Orne (21). Peut-être est-ce là la date exacte des lettres patentes confirmant l'établissement et le dotant des privilèges accordés à ce type de maisons; le parchemin ne comporte pas l'indication du jour et de la date.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France,... voulons que le susdit séminaire jouisse des prérogatives et privilèges accordez par nous et par nos prédécesseurs aux maisons de pareil établissement, et en conséquence qu'il soit capable de recevoir et accepter tous dons, legs, fondations, aumônes et libéralitez qui seront faites en sa faveur par testamens, codicilles, donations entre vifs, à cause de mort ou autrement. Voulons aussi qu'il puisse acquérir et posséder toutes sortes de biens, rentes, droits, fonds, et héritages. Et en outre (...) amortissons, par ces mêmes présentes, l'étendue seulement de l'église, bâtimens, cour, jardins, et autres lieux formant l'enclos dud. séminaire, comme dédiés à Dieu (...) sans qu'il soit pour ce besoin de nous payer et à nos successeurs Rois aucune finance et indemnité (...) sans préjudice des droits, indemnitez et deniers deus à d'autres seigneurs qu'à nous; le tout à condition de faire chanter tous les jours, dans l'église ou chapelle dud. séminaire le verset Domine Salvum Fac Regem... et autre prières acoutumées pour notre prospérité et celle de notre royaume... (22).

Louis, par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre & de Hongrie &c.

Nosseigneurs les cardinaux, archevesques, évesques, abbates, prieurs, seigneurs, barons, &c.

En ces choses qui concernent le service de Dieu & du Roy, & le bien de son Royaume, nous sommes bien aises d'employer nos biens, & d'acquiescer au service de Dieu & de son Eglise, & de nous employer au service de nos vassaux & de nos peuples, & de leur faire du bien, & de leur donner des graces, & de leur faire des dons, & de leur faire des libéralités, & de leur faire des largesses, & de leur faire des aumônes, & de leur faire des charités, & de leur faire des œuvres de bienfaisance, & de leur faire des œuvres de miséricorde, & de leur faire des œuvres de pitié, & de leur faire des œuvres de compassion, & de leur faire des œuvres de charité, & de leur faire des œuvres de justice, & de leur faire des œuvres de bonté, & de leur faire des œuvres de douceur, & de leur faire des œuvres de patience, & de leur faire des œuvres de mansuétude, & de leur faire des œuvres de modération, & de leur faire des œuvres de tempérance, & de leur faire des œuvres de sobriété, & de leur faire des œuvres de chasteté, & de leur faire des œuvres de pureté, & de leur faire des œuvres de sainteté, & de leur faire des œuvres de vertu, & de leur faire des œuvres de gloire, & de leur faire des œuvres de renommée, & de leur faire des œuvres de honneur, & de leur faire des œuvres de respect, & de leur faire des œuvres de crainte, & de leur faire des œuvres de révérence, & de leur faire des œuvres de vénération, & de leur faire des œuvres de respectabilité, & de leur faire des œuvres de dignité, & de leur faire des œuvres de noblesse, & de leur faire des œuvres de grandeur, & de leur faire des œuvres de puissance, & de leur faire des œuvres de autorité, & de leur faire des œuvres de majesté, & de leur faire des œuvres de gloire, & de leur faire des œuvres de renommée, & de leur faire des œuvres de honneur, & de leur faire des œuvres de respect, & de leur faire des œuvres de crainte, & de leur faire des œuvres de révérence, & de leur faire des œuvres de vénération, & de leur faire des œuvres de respectabilité, & de leur faire des œuvres de dignité, & de leur faire des œuvres de noblesse, & de leur faire des œuvres de grandeur, & de leur faire des œuvres de puissance, & de leur faire des œuvres de autorité, & de leur faire des œuvres de majesté.

Lettres patentes de Louis XV au profit du Collège de Domfront (1719)
 Doc. : Archives de l'Orme

Ces lettres furent enregistrées par le parlement de Rouen le 3 février 1720 et par la cour des comptes de Normandie le 18 janvier 1723.

Le collège était enfin devenu collège royal. Sa pérennité était donc mieux assurée. Mais il n'appartenait toujours pas à une congrégation, contrairement au souhait de Bidois. Il semble que Mgr du Crévy se soit personnellement montré hostile quant à l'installation d'Eudistes à Domfront. C'était pour contourner cette opposition que les prêtres associés s'étaient un moment tournés vers les Lazaristes. En 1718, l'évêque avait refusé la nomination d'un prêtre du diocèse de Bayeux, nommé Legrand, à la tête de la communauté. Il avait le droit pour lui, puisque, en vertu des lettres de confirmation de 1693, le supérieur devait être choisi au sein de la communauté; de plus l'acte signé par lui-même en 1719 précisait que le supérieur élu par la communauté ne pouvait remplir ses fonctions qu'avec l'approbation de l'évêque. Aussi Legrand dut-il repartir, et Férard reprit la direction du séminaire-collège de la Brière.

L'UNION AVEC LES EUDISTES

Seule la mort de Pierre du Crévy put débloquer la situation. Le nouvel évêque, Louis de Froullay, fut dès son intronisation assailli de demandes et il donna son accord. Le supérieur des Eudistes, Mr de Fontaines, put alors envoyer à Domfront Louis Madeline, un prêtre qui avait travaillé à Lisieux et qui avait fait fonction de préfet du séminaire d'Avranches. Il en fut de même à ses débuts à Domfront à partir du 1er janvier 1727, le collège ne faisant toujours pas partie officiellement de la congrégation.

Pourquoi la communauté de Domfront avait-elle ressenti le besoin de rejoindre cette congrégation-là de préférence aux autres, telle celle des Jésuites? Il est bon de rappeler rapidement ce qu'étaient les Eudistes.

Les Eudistes étaient les membres de la **congrégation de Jésus et Marie**, fondée à Caen par Saint Jean Eudes, qui avait été lui-même oratorien entre 1623 et 1643. A cette date, il fonda une congrégation séculière, c'est à dire des prêtres vivant en communauté, mais sans avoir prononcé de vœux solennels de religion et, bien entendu, sans suivre de règle. Le but était de former des séminaristes et des missions paroissiales, dans l'esprit du concile de Trente. De plus, les Eudistes étaient en majorité de tendance anti-janséniste.

La congrégation avait essaimé essentiellement dans l'Ouest: En Normandie, on trouvait des collèges eudistes à Caen, Rouen, Coutances, Avranches, Lisieux et des séminaires simples à Sées et Bayeux.

C'est cette localisation géographique qui, en plus de la volonté de Pierre Bidois, explique le recours à cette congrégation plutôt qu'à ses concurrentes Jésuite ou Lazariste. Une raison supplémentaire de l'urgence de l'association était l'éloignement de Férard : Mantilly était situé à 3 lieues (soit 12 km environ) de Domfront, et le supérieur ne pouvait guère venir qu'une fois par semaine au collège, ce dont il se plaignait. Il fut remplacé en 1725 par le curé de Couterne, Luiller, qui était tout aussi éloigné et donc assez peu actif pour les affaires du collège. Il y avait donc un besoin urgent d'un supérieur qui put résider sur place.

Après un premier contact, les Eudistes délèguèrent Louis Madeline, qui, comme nous l'avons vu, prit ses fonctions le 1er janvier 1727, pour faire fonction de supérieur.

Signatures des fondateurs du Collège (1708) - (Férard - Bidois - Courteille)

et du premier supérieur eudiste (Madeline - 1732)

Doc. : Archives de l'Orne, D58

L'union avec les Eudistes se réalisa alors très rapidement. Plusieurs réunions entre les membres de la communauté et les représentants de la congrégation se tinrent, les 20 et 25 avril, ainsi que le 19 mai 1727, et les participants parvinrent à un accord, le 27 juin 1727:

Les quatre prêtres (Férard et Denis Martin, Jean Coignard et le professeur de philosophie Jean de Saint-Héliier) s'unissaient à la congrégation à condition que celle-ci s'engage

- "à les nourrir, les entretenir, sains ou malades pendant leur vie, et (à) leur rendre après leur mort les mêmes devoirs (...) qu'aux autres membres de la congrégation".

- à procurer au collège "les sujets nécessaires pour acquitter les charges et fondations" et des "régents capables".

En échange, la communauté de la Brière remettait tous ses biens (maisons, cours, jardins, terres, rentes) aux Eudistes, et annulait toute autre donation qu'elle aurait pu faire. En 1727, les biens de la communauté étaient évalués à 28.000 f, dont 10.000 f en fonds ou en rentes foncières.

Le supérieur général des Eudistes, Pierre Cousin, s'était déplacé à Domfront pour signer cet acte important, ainsi que le supérieur du séminaire d'Avranches Jean Joseph de Sainte Anne; Louis Madeline avait signé aussi.

Pour que cet acte, jusqu'ici fait sous seing privé, soit reconnu, il fallait une ratification de chaque partie et l'accord de l'évêque du Mans, tel qu'il était prévu par les lettres de confirmation épiscopales de 1693 et 1719. De son côté, le roi avait déjà délivré de nouvelles lettres patentes en septembre 1722 qui autorisaient la vie en congrégation pour l'établissement (23). L'acte fut donc soumis à l'évêque du Mans Louis de Froullay qui agréa l'union le 30 octobre 1727.

"...mais nous étant aperçus que (les prêtres associés) ne trouvaient pas facilement de sujets qui voulussent partager avec eux leurs travaux apostoliques et que peu à peu le collège, le séminaire et les missions manqueroient et que nous aurions la douleur de voir tomber un établissement si utile au salut des âmes confiées à nos soins, Nous, pour prévenir ce mal, avons appelé et étably dans ledit séminaire de La Brière, paroisse de Saint-Front, près la ville de Domfront, en notre diocèse, les prestres de la congrégation de Jésus et Marie établis dans la ville de Caen, celle de Bayeux et en plusieurs autres lieux, par l'autorité du Roy et celle de nos seigneurs les évesques, et dans lesquelles ils travaillent avec un zèle infatigable à instruire la jeunesse...(24)

Le 7 février 1728 les Eudistes, représentés par Madeline et Michel Le Moine (prêtre, futur supérieur en 1735), et les quatre prêtres de la communauté de la Brière ratifiaient l'accord de 1727 devant les notaires de Domfront, réglant au passage quelques problèmes de détail et de vocabulaire. De son côté, Pierre Cousin revenait personnellement au collège pour ratifier l'acte d'union, le 2 mai de la même année. Le tout fut officiellement contrôlé par l'administration royale le 7 février 1729. Toutes les conditions étaient réunies pour que le collège prospère. Il allait connaître son "âge d'or".

VIE ET MENUS PROBLEMES DU COLLEGE AU DEBUT DU XVIII^e SIECLE

A vrai dire, nous n'avons qu'assez peu de renseignements sur les professeurs, les élèves et l'enseignement dispensé au collège de Domfront dans les premières années de son existence.

Les professeurs (ou régents) étaient au moins quatre, peut-être parfois six. Leurs noms restent la plupart du temps mal connus. Outre Bidois, Courteille et Férard, on trouve mention de Guillaume Sorieul, curé de Passais, professeur de philosophie en 1720. Nous avons déjà eu connaissance de son successeur Jean de Saint-Héliér, ainsi que de Denis Martin et Gaignard, régents en 1727 et 1728 d'après les actes; ils étaient là depuis 1726 au moins, en compagnie d'un nommé Ledemé. Tous ces prêtres étaient également missionnaires. D'autre part, il y avait des postes "administratifs", tel celui de l'économe, à moins qu'un des régents ne se soit acquitté de cette tâche, puisque l'économe en 1739 n'est autre que Jean Gaignard (ou bien avait-il changé de fonction?). Après l'union avec les Eudistes, nous trouvons comme supérieur Louis Madeline, assisté de Michel Le Moine comme préfet du séminaire (25), mais qui travaillait aussi aux missions. On retrouve Martin et Gaignard, puis un nommé Des Mares et Philippe le Moyne. Au séminaire, le premier professeur de théologie s'appelait Tauraine; il fut remplacé par un nommé Josselin.

Comment devenait-on professeur ? Aucun acte de l'époque initiale n'est conservé, mais nous en avons un de septembre 1781, par lequel Louis Rosselin (27 ans) entrait dans la congrégation: il était alors pris en charge à vie, ne pouvait être renvoyé si ce n'est pour "hérésie, schisme, impudicité, ivrognerie, larcin, scandale, discours pernicieux, mépris manifeste des règles de la congrégation, désobéissance obstinée à l'égard des supérieurs, trouble contre le repos et l'union qui doivent être la règle dans la communauté" (26), et encore après avertissement préalable.

Quant aux élèves, on en ignore le nombre: seuls surnagent quelques noms, tels Guillaume Huard et Pierre Bouvet, qui sont témoins du bail par la communauté de la métairie de la Moujonnière (paroisse de la Baroche) le 30 janvier 1726.

Nous connaissons également quelques noms d'élèves ayant soutenu une thèse de philosophie:

- Guillaume Plessis et Siméon Fleury en 1712,
- Guillaume Bichain (27) et Jean Thébaut de Champassais en 1714 (28).

Les autres noms connus sont postérieurs à 1730 (29).

Durant cette période, la quiétude du collège ne fut relativement assombrie que par les contestations, les procès et les querelles de rigueur dans ce siècle procédurier. De nombreuses contestations sont dues au fait que des héritiers contestaient des donations faites au collège par leurs parents; ou alors, ils prétendaient que la donation avait été faite sous certaines conditions et que celles-ci n'étaient pas remplies.

Par exemple en 1693, un nommé Jean Louvel fait une donation au collège; il meurt 16 jours plus tard: les héritiers font un procès au collège car ils contestent la validité de la donation qui n'a pas été ratifiée (affaire plaidée en 1700).

C'est pourquoi dans leurs testaments, Bidois et Courteille, entre autres, insistent bien sur le fait que leurs meubles ne leur appartiennent pas, et que l'argent, les fondations faites en leur nom, les placements effectués par leurs soins,...l'ont été au nom de la communauté.

Malgré cela, un nommé Thébaut, ancien régent, apparenté à Courteille, avait été renvoyé par l'évêque à la demande de Madeline, car il était "ignorant" (sic!) et "il avait la faiblesse de pardonner les fautes et de dispenser de leurs devoirs tous ceux des écoliers qui lui donnaient leurs aumônes pour les pauvres"(re-sic!). Et, pire encore, "il eut l'imprudence de fréquenter trop familièrement une fille". Renvoyé, ce qui semble être justice, il tenta de se venger en 1729 en attaquant en justice les donations de Courteille au collège: il prétendait avoir droit aux deux-tiers de celles-ci, car la coutume de Normandie limitait les donations au tiers (30). Mais il fut débouté car il ne s'était appuyé que sur l'acte de donation de 1686 (Cf supra), alors que Courteille par un acte du 30 avril 1693 précisait que ces donations venaient de personnes pieuses pour l'établissement d'un collège, et n'avaient fait en somme que transiter par lui. C'était discutable, mais la bonne réputation du collège emporta la conviction des juges de Domfront, bien qu'ils aient reconnu l'existence d'un certain vice de forme. Le juge de la vicomté argumenta:

"J'ai été quand on a commencé cette maison, et qu'on a ouvert les classes, à peine pouvait-on alors trouver des sujets pour remplir les offres de la justice; au lieu qu'à présent, il sort de ce Collège un bon nombre de jeunes gens qui deviennent bons avocats, et font honneur au siège et à la ville... Mais, MM, il ne s'agit pas ici seulement d'un défaut de formalité, il s'agit de rendre une justice exacte. On ne peut douter que le bien qu'on dispute aux membres de cette communauté ne soit à eux: en quelle conscience pourra-t-on donc le leur ôter pour l'attribuer à des gens qui n'y ont aucun droit ?" (31)

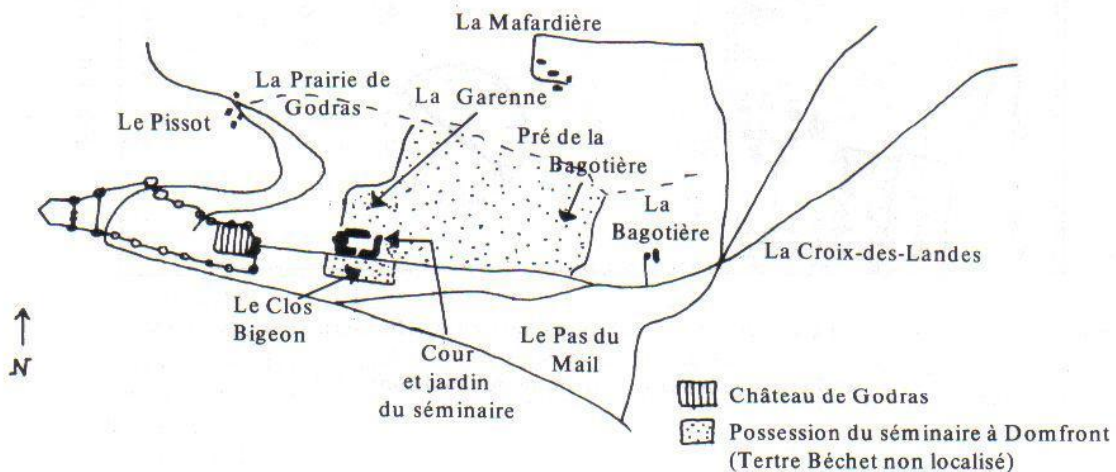
D'autres contestations étaient plutôt d'origine foncière: par exemple, en 1720, le 24 mai, Guillaume Lorieul, le professeur de philosophie acquiert la Moujonnière (Cf supra) de Gilles Cousin. Mais celui-ci aurait continué à réclamer au fermier, Guillaume Dampon, le terme du nouvel an (1721), et pour cela l'aurait fait mettre en prison. La communauté lui fit un procès pour rétablir les droits du nouveau propriétaire.

En 1726, Claude de Neuville (époux de l'héritière de Louis de Quincé) avait baillé à fief la terre de "La Garenne", mais en 1756 sa veuve, au nom de leur fille mineure, attaque la communauté en justice pour n'avoir pas payé 70 f de rente foncière et pour avoir détourné l'eau qui provenait du "bassin de la Garenne" (C'est la source de la Brière, cf le bail initial de 1689, supra), traversait cette pièce de terre et allait arroser en contrebas la "Prairie de Godras". Cette fois, la communauté fut condamnée.

En 1741, le collège fut en procès avec les paroissiens de Saint-Front, qui avaient eu le "culot" d'imposer à la taille une des terres de la communauté. Les religieux envoyèrent donc une lettre à l'intendant de la généralité d'Alençon avec les arguments suivants:

- 1) La terre en question avait certes jadis été affermée, mais les fermiers, insolubles, ont été saisis, et les religieux avaient pris en 1738 la décision de la mettre en valeur par eux-mêmes.
- 2) Le faire-valoir a été confié à Gilles Fauvel, mais celui-ci est un "frère servant", donc un religieux.
- 3) La terre (il s'agit des Bagotières) est d'un seul tenant, et non pas divisée, comme le prétendent les habitants de Saint-Front. Son produit est estimé à 400 f de rente, et ils prétendent qu'une seule charrue suffit pour l'exploiter (32)
- 4) Les terres ecclésiastiques sont exemptes d'impôts

Donc ils demandaient l'exemption totale de l'imposition. Celle-ci ne fut sans doute pas obtenue si l'on en croit un autre acte de 1744.





La Chapelle
du Collège
avant sa transformation
en théâtre (1904)

DOMFRONT. - Ancienne Chapelle du Collège

Après ces quelques exemples de chicanes bien de l'époque (et de Domfront -33-), revenons en 1730 à la prise en main par les Eudistes.

Le premier souci de ceux-ci fut de faire bâtir une chapelle plus convenable que celle qui existait jusque là. Ce serait encore Jean Férard qui aurait pris l'initiative, en proposant à Madeline d'effectuer la construction. Toutefois se posait l'éternel problème des moyens. Férard aurait donc fourni à Madeline la liste de ses débiteurs, dont on pouvait au total obtenir 6000 £. Mais Madeline n'osa pas s'adresser à tous. Pierre Costil rapporte que "de peur d'attirer des ennuis à la communauté il ne demanda rien aux gens les plus distingués du pays". Aussi ne réunit-il que 4000 £.

Férard ne vit jamais cette chapelle construite, car il mourut le 13 avril 1730, à 80 ans. La première pierre fut posée peu après, le 5 juin, et la construction fut achevée à l'automne 1732, puisque Madeline écrivit à l'évêque du Mans pour le prier de bien vouloir commettre un prêtre pour bénir le nouveau lieu de culte. Monseigneur de Froullay répondit le 12 novembre en commettant le curé de Saint-Bômer, Montaufray, doyen rural de Passais, pour la bénir ainsi que les vases sacrés, ornements, etc..., ce qui fut fait le 7 décembre.

Ensuite on y transporta le Saint Sacrement. La chapelle fut dédiée au Sacré-Coeur, ce qui était naturel pour une chapelle eudiste, Saint Jean Eudes ayant été un des initiateurs de ce culte.

Dans cette chapelle, il y avait trois autels. Le grand autel était surmonté d'un retable en bois qui, après la transformation du bâtiment en théâtre municipal (1904), fut transféré dans l'église de Saint Gervais des Sablons, près de Vimoutiers.

La vie interne du collège après la prise de possession par les Eudistes est mieux connue que la période initiale (29), et le niveau des études semble avoir été satisfaisant. Mais les renseignements sur le collège semblent avoir été rares de tout temps, comme s'en plaint M. Chardon de Mony, le juge de la vicomté lors de l'affaire Thébaut.

La création du collège de Domfront, par des gens obstinés, dont il serait lamentable que l'oeuvre soit détruite trois siècles plus tard, offre un exemple local d'un mouvement plus général, à savoir la restauration du catholicisme et l'engouement pour les études littéraires qui caractérisent les XVII^e et XVIII^e siècles.

NOTES: (1): Voir les Conférences d'histoire locale (C.H.L.), tome II, pp 61-62. (2): Comme le collège de Sées à Paris. Voir G. Lasseur, Histoire de la ville de Domfront, T II. (3): Cf. l'étude de G. Susong dans ce n°. (4): G.Lasseur, op cit. (5):Paroisse différente de celle de Domfront à l'époque. (6): L'assemblée générale était une réunion régulière regroupant les évêques et des représentants élus, qui se tenait en principe tous les 5 ans. Sa principale fonction était de voter le "don gratuit" (en fait l'impôt payé par l'église, fictivement assimilé à un don), mais elle s'occupait aussi de l'intérêt spirituel de l'Eglise gallicane (lutte contre l'hérésie, missions...). L'assemblée de 1682, extraordinaire, est restée célèbre par sa déclaration des 4 articles, inspirée par Bossuet, affirmant la position de principe de l'Eglise Gallicane par rapport au Saint-Siège. (7): P.Costil, in Le Pays Bas-Normand (P.B.N.), 1966 pp 50 à 76. (8) Archives Départementales de l'Orne (A.D.O.), D 58, cité par Louis Duval in "le collège de Domfront", Domfront 1908. (9): Il subsiste une maison appelée "La Prairie de Godras" sur la route de Flers, en descendant vers le Pissot. (10): Il y a quelques années encore, les habitants de la Torillère disaient que ces terres avaient appartenues "à l'école" (communication de M. Tarty). (11): P. Costil, op cit. (12): A.D.O., D 58. (13): P. Costil, op cit. (14): N'oublions pas qu'il s'agit du point de vue d'un concurrent des Lazaristes. (15): Mot martelé à la révolution. (16): Dans l'actuel département de la Manche. (17): St Jean Eudes fut un des initiateurs du culte liturgique de Jésus et Marie et de la dévotion au Sacré-Coeur (très contestée, car jugée proche de l'idolâtrie, voire de la superstition, par les jansénistes notamment) Le Coeur de Jésus, qui a été percé par la lance, fut considéré comme "la fournaise de la charité" et les visions mystiques de coeurs embrasés se multiplièrent. St François de Sales, Bérulle, St-Cyran et St J. Eudes tout particulièrement imposèrent ce culte et en composèrent les offices. (18): Il mourut le 27 mars 1720, un an et demi plus tard. (19): C'est nous qui soulignons. (20): A.D.O., D.58. (21 et 22): Idem. (23): Cela permettait de dépasser le cadre du diocèse. L'original de cet acte ne se trouve pas aux A.D.O. (24): Cité dans L. Duval, op cit, pp 172 et ss. (25): Le Moine sera supérieur en 1735. (26): Les fautes sont citées par ordre de gravité ! (27): Il venait de Mayenne. Le recrutement était donc assez étendu à l'époque. (28): De Champassais à Domfront, sans doute. Guillaume Sorieul est dit supérieur du collège en 1714: S'agit-il d'une erreur, ou assurait-il un intérim ? (29): Un prochain tome des C.H.L. sera consacré à l'histoire du collège au XVIII^e siècle. (30): On pourrait assimiler ce tiers à la quotité disponible. (31): Cité par Costil. P.B.N. Cit., pp 73-74. (32): Cette terre s'étendait à partir du jardin du séminaire vers l'Est, jusqu'à la cour des Bagotières. (33): Ne dit-on pas que Racine se serait inspiré de Domfront pour sa pièce, Les Plaideurs ?

Gilles SUSONG :

**“L’AFFAIRE PACCORY” ET LE
COLLEGE DE CEAUCE
(XVII^e - XVIII^e SIECLES)**



Le Chancelier Le Tellier,
médaille de Berthinet
(1678) - Doc. : "L'Estampille".

Dans le courant du mois d'avril 1685, dans toutes les paroisses du Passais et de la baronnie d'Ambrières, était fulminé un monitoire(1), daté du 28 février 1685, à propos d'une grave affaire d'empoisonnement qui avait éclaté au Collège de Céaucé à la fin de l'année précédente. Publication faite

...Contre ceux qui ont connaissance qu'un certain écolier étudiant et demeurant au Collège de Céaucé a été sollicité par un Quidam Maléfacteur, constitué en dignité Ecclésiastique, et par deux Femmes Maléfactrices, l'une veuve et l'autre mariée, de mêler du poison dans les aliments de Maître Ambroise Paccory, Principal dudit Collège, et le sept du mois de Décembre dernier, jour de la vigile de la Conception de la Vierge, il aurait exécuté son mauvais dessein, en mettant du poison dans la soupe dudit sieur Paccory, dont il serait mort, s'il n'avait pris du Contre-poison. Que ledit Ecolier le mit avec tant de précipitation, qu'il en répandit une partie sur la table, qui était de couleur verte. Qui savent que ledit sieur Paccory, après avoir mangé de la soupe dans laquelle était ledit Poison, il s'en trouva fort mal, et eut de grands dévoyement d'estomach, pendant les deux nuits suivantes... (F^o 2)

Ce même document faisait état d'autres accusations portées contre les deux "Femmes Maléfactrices". L'une d'elles aurait "fait prendre à une jeune mariée la nuit de ses Noces un verre de vin qui lui causa un grand dévoyement d'estomach toute la nuit", et se serait "vanté d'avoir fait prendre une soupe au plat (sic) à un fermier de Juvigny"

C'est ainsi que devenait officielle ce que l'on pourrait appeler "l'Affaire Paccory" (Ambroise Paccory, 1649-1730, principal du Collège de Céaucé de 1676 à 1685). Affaire confuse mais très instructive, aux retombées multiples dont la moindre ne fut pas d'accélérer la décadence du plus ancien collège du Passais - le Collège de Céaucé, fondé en 1661 - au profit de ses concurrents: les collèges de Mayenne, Barenton, et, à partir de 1689, Domfront.

Nous ne traiterons pas ici tous les aspects de cette "action de ténèbres", selon l'expression de Paccory lui-même: on se reportera aux notices de L. Duval et d'Auguste Salles (fondateur des Normands de Paris) parues au siècle dernier dans le **Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne**(2). C'est A. Salles qui retrouva le document remarquable qui permet de suivre "l'Affaire" pratiquement au jour le jour: le manuscrit 1443 de la Bibliothèque de Troyes, intitulé: **Recoeil concernant l'empoisonnement de M. Paccory alors Principal du Collège de Céaucé, et maintenant supérieur du petit Séminaire de Mgr le Cardinal de Coislin Evêque d'Orléans / Recoeuilli en 1700**. Nous avons pour notre part utilisée une copie moderne de ce recueil, en provenance d'une bibliothèque privée, intitulée: **Le**

diacre Anjubault (Empoisonnements dans le clergé)(3).

Plusieurs documents relatifs au Collège de Céaucé après "l'Affaire" existent dans les archives du tabellionage: la plupart ont fait l'objet de transcriptions encore inédites du grand historien domfrontais Gabriel Hubert; elles seront publiées dans un prochain tome.

Le travail d'A. Salles se bornait à traiter "deux points seulement: la constitution intérieure du collège vers 1684 et les causes de la décadence du collège, sous le principalat de Paccory (1676-1685)". Il se réservait "de raconter bientôt plus en détail l'empoisonnement de Paccory et l'interminable procès qui suivit"(4). C'est ce dernier point - sur lequel, à notre connaissance, Salles n'a finalement rien publié - que nous traiterons ici.

Les principales conclusions de l'étude de Salles sont les suivantes:

1. Le Collège de Céaucé en 1684-1685 était **déjà** en crise. Les effectifs étaient tombés de 200 à 90 élèves. Les causes de ce déclin paraissent être au nombre de deux: a) La concurrence du collège de Mayenne et du très dynamique séminaire-collège de Barenton (d'où viennent, rappelons-le, les fondateurs du collège de Domfront)(5). b) Le fait que ce collège ne soit pas de "plein exercice"; les classes - assurées par 3 ou 4 régents dont le principal - n'allaient pas au delà de la "Rhétorique". Les élèves devaient aller ailleurs, jusqu'à Angers, faire leur "Philosophie" et leur "Théologie"(6).

2. Ambroise Paccory, comme son ami Anjubault, principal du collège de Mayenne, étaient incontestablement des **Jansenistes** "clandestins", cibles toutes désignées, on le verra, tant pour la hiérarchie diocésaine que pour les congrégations présentes dans la région (Jésuites et Eudistes)(7).

3. Quant à la réalité de la tentative d'assassinat (les accusés furent acquittés), elle reste douteuse - même si l'attitude intransigeante du très austère principal du collège lui valut sans aucun doute des haines nombreuses, tant à Céaucé qu'à Domfront(8).

I. "...CETTE ACTION DE TENEBRES..." (Décembre 1984 - Septembre 1985)

L'affaire éclate lorsque le diacre Anjubault, principal du collège de Mayenne(9), informé par son ancien condisciple et ami Paccory de ce qu'il pense être une tentative d'empoisonnement sur sa personne, prend seul l'initiative de s'adresser directement au Garde des sceaux, le chancelier Michel Le Tellier(10). Dans la lettre qu'il lui envoie le 14 décembre 1684, il lui fait le récit des événements survenus une semaine plus tôt, mais sans citer de noms(11); cette missive marque également le début d'une longue série de délations, qu'Anjubault va maladroitement accumuler durant les mois suivants, jusqu'à ce que celà lui vaille à son tour de graves ennuis. Après avoir, ce 14 décembre, dénoncé le Président de l'Election de Mayenne pour adultère, il va rapporter **cinq** affaires d'empoisonnement(12), dont auraient été victimes: un fermier de Juvigny, Louvel, prieur-curé de Saint Fraimbault (Orne), un sergent de Landivy (Mayenne), un autre curé près de Falaise, et huit habitants de Mayenne...Voici, pour l'affaire de Landivy, un échantillon de sa correspondance (lettre à Le Tellier, 25 mars 1685):

...Un homme du bourg ayant eu differend avec un pauvre sergent il lui dist après midi : allons boire ensemble pour nous réconcilier. Il l'embrasse mesme et lui présente un vere de cidre au cabaret que le sergent trouva si mauvais que n'en ayant pu boire que la moitié il s'écrie qu'il lui avait donné du poison; l'autre protestant le contraire ce sergent réplique: achèvez donc de boire le reste pour faire voir que vous etes innocent et lui presente la verre à demi plein que l'autre ayant pris il se mit à se plaindre que l'hotesse lui avait donné de mauvais cidre et sans y goûter jetta le tout contre la muraille. Le sergent mourut deux jours après et les chirurgiens lui trouvèrent le poison qui avait tout ulcéré les poumons... (F° 59)

Le Tellier répond très rapidement à cette première lettre: le 17 décembre, il demande à Anjubault de lui donner directement les détails de l'affaire de Céaucé(13). Le 24 décembre, à la demande de son ami, Paccory lui fait parvenir un long mémoire après avoir obtenu, semble-t-il, des aveux de l'écolier soupçonné, qu'il garde à son domicile où il était pensionnaire(14):

24 Décemb. 1684

Crastina die dolebitur iniquitas terrae

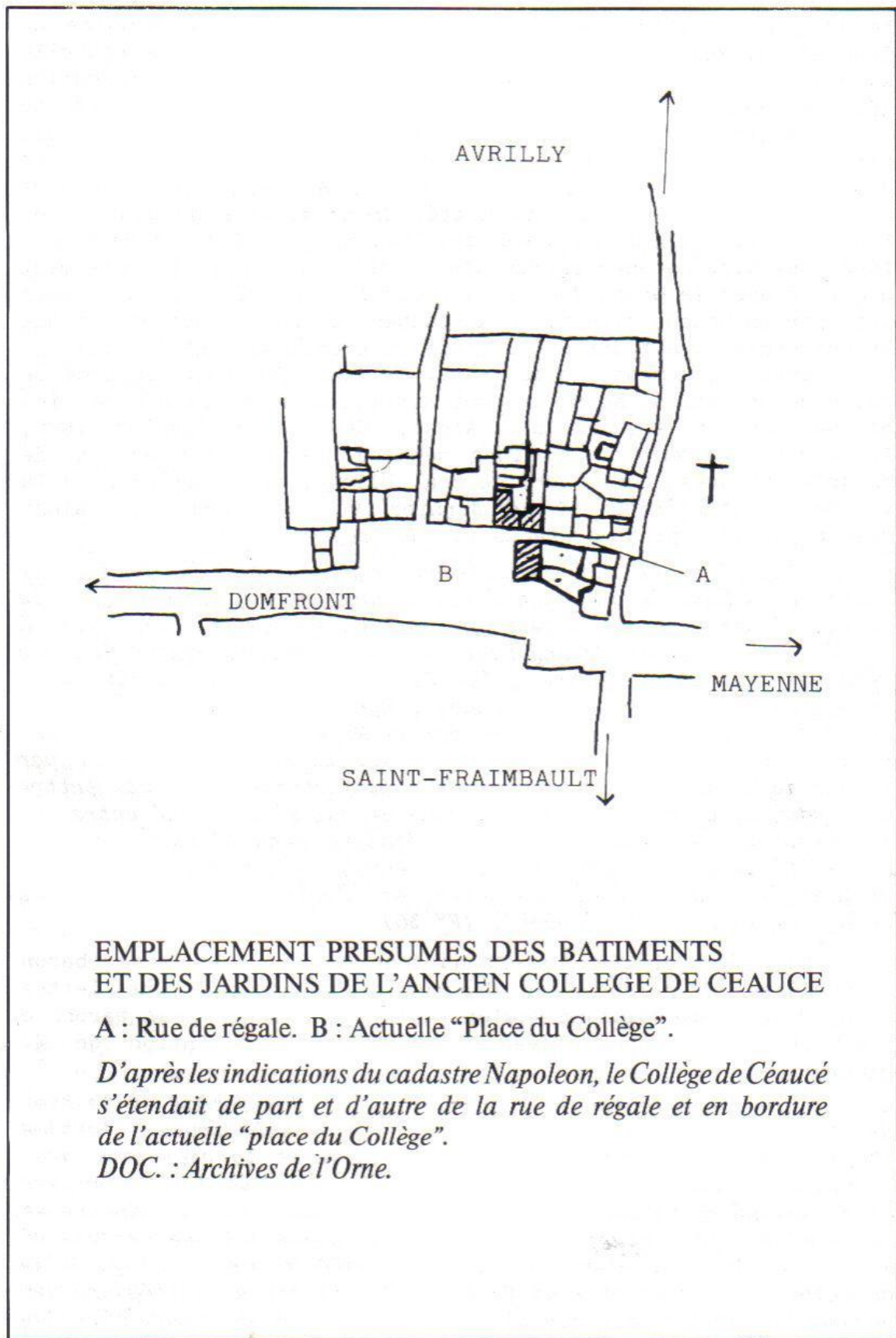
L'enfant se nomme Pierre Fourneau fils d'un hoste de ce bourg nommé Joseph Fourneau marié en secondes nopces à une appellée Marthe Lefèvre qui ne vaudrait pas grand chose non plus que les autres, elle est seulement belle-mère de l'enfant (...) Pour le père il passe pour homme de bien.

M. le Curé se nomme François Olivier. Il est si ignorant qu'il ne fait guères de prêches sans y dire des impertinences; on lui a entendu dire: **ces ames créées** de toute éternité [cet amour crée]. Une autre fois, que les hérétiques n'adoraient pas le vrai Dieu, et citer une lettre de S. Jérôme à S. Cypriain, et ayant fait une fois le catéchisme en ma place, quelques uns de chez nous s'appercurent qu'après avoir expliqué le péché originel d'Adam, il dit: voilà le péché que Dieu a fait, et que Dieu avait envoyé le serpent pour tenter Eve (...)

Pendant les chaleurs excessives il avait un dimanche convié les paroissiens à se trouver à une heure pour aller en procession à une certaine Chappelle, et il alla à un disner à Monchauveau. Tout le monde estant venu à l'Eglise à l'heure marquée, et on sonnoit les cloches mais il ne venait point. On fut plus d'une heure et demie ce me semble à attendre, et il était tard quand on partit. Quand il vint il était si pris de vin qu'il ne scavait presque ce qu'il faisait et mena la procession en cet état. On remarqua que portant la relique de saint Ernier le patron du lieu qui est enchassée en un bras d'argent, il la prenait par un doigt la tenant en bas et la balançant... (F^o 10)

Paccory nomme ensuite les deux complices de la tentative d'empoisonnement: Renée Collin, "veuve de François Gaubert, Apoticaire". "C'est la plus effrontée du pays, elle jure comme un saunier"(15). Et Guillemine Mallet, "femme de Pierre Desclos, armurier". "Elle se saoule et s'enivre à ce que l'on dit comme un cochon"(15). La suite du mémoire désigne nommément le curé de Céaucé comme l'instigateur du crime:

...Monsieur le Curé vint à lui sous le porche de la cave (dud. Fourneau) et prenant la drogue la lui mit en la main en la lui fermant dessus et le pria de mettre celà dans mon verre ou dans une ecuelle, et qu'il n'avait que faire de craindre, parceque celà fondrait aussitost en sorte qu'on n'en verrait rien, et que si celà n'agissait on en trouverait de plus amer, qu'il ferait faire une cave en terre par où je passerais, et me ferait casser la teste sur une pierre (...) Ces femmes commencèrent à dire que je détruisais le collège, que j'avais chassé des écoliers qui demeuraient chez elles, que j'avais tant de cruauté que je n'avais compassion de rien, qu'avant que j'y fusse on avait tant d'écoliers qu'un sergent n'eust osé venir dans la paroisse, que tout se vendait bien, et qu'on était à son aise en ce temps là, mais qu'il n'y avait plus rien, et Mons. le Curé ajouta à celà que plus de 4 prêtres lui avaient parlé des cruautés que j'avais faites ... (F^o 12)



**EMPLACEMENT PRESUMES DES BATIMENTS
ET DES JARDINS DE L'ANCIEN COLLEGE DE CEAUCE**

A : Rue de régale. B : Actuelle "Place du Collège".

D'après les indications du cadastre Napoleon, le Collège de Céauce s'étendait de part et d'autre de la rue de régale et en bordure de l'actuelle "place du Collège".

DOC. : Archives de l'Orne.

Le 11 janvier 1685, Anjubault adresse copie de ce mémoire au Chancelier. Mais la lettre qu'il y joint contient une nouvelle accusation, extrêmement grave, qui s'appuie sur une information que son auteur tient de Paccory(16): le prieur - curé de Saint-Fraimbault, nommé Louvel, mort le 9 septembre 1682, aurait été victime d'un empoisonnement après avoir diné en compagnie d'un des régents du collège de Céaucé, M. Canu, et d'un haut personnage: Monsieur de Bois Motté, Grand Vicaire du diocèse du Mans, et protecteur du curé de Céaucé, qui lui devrait son bénéfice. Circonstance aggravante, c'est après s'être violemment querellé avec le Grand Vicaire que Louvel "arrivé chez lui, avait jeté par la bouche bien plein un chapeau d'ordures noires, et que le chirurgien avait dit que c'était un empoisonnement"(17)...

Très rapidement, on le verra, le Grand Vicaire, informé de cette dénonciation, agira de tout son poids pour transformer les accusateurs en accusés(18). Ainsi, dès le 5 février 1685, Anjubault doit envoyer un long mémoire justificatif au duc de Mazarin, "nouveau fondateur" de son collège, après avoir reçu la visite de l'aumônier de ce dernier(19). L'épisode est ainsi résumé par le copiste du manuscrit de Troyes:

L'affaire du Curé empoisonné ayant fait du bruit, le Chapitre du Mans de qui dépend cette cure voulut entreprendre le Grand Vicaire comme auteur de l'empoisonnement. On crut à l'Evêché que c'était Mr Anjubault qui avait envoyé contre lui des mémoires tant au Chapitre qu'en Cour, comme il en avait aussi envoyé sur l'affaire de Mr Paccory. Mgr l'évêque du Mans et son Grand Vicaire entrent en colère contre Mr Anjubault et le menacent de le faire punir comme un calomniateur. Il est aussi accusé par le duc de Mazarin comme un délateur. Il justifie par cette lettre sa conduite, et expose à ce seigneur ce qui s'est passé entre lui (Mr Anjubault) et deux prêtres qui étaient venu l'interroger sur cette affaire, l'un nommé Mr Pierre envoyé je crois par Mr le duc de Mazarin dont il était aumonier, et l'autre nommé Mr Mézières envoyé de la part de l'Evêché. (F° 30)

Le 7 février 1685, c'est au tour du Comte de Tessé, baron d'Ambrières et seigneur de Céaucé, de répondre à une lettre d'Anjubault l'avertissant "qu'on répand dans toute [sa] baronnie d'Ambrières des bruits désavantageux à la réputation de M. Pacory"(20):

...A l'égard (sic) de Mr Paccory je n'ai jamais eu le bien de le voir qu'une fois et j'ai pour lui toute l'estime imaginable, considérant sa piété, sa vertu et la retraite avec laquelle on dit qu'il vit. Il est bien vray que bien des gens m'ont assuré qu'il débitait une doctrine assez extraordinaire et qu'on m'en a fait plusieurs contes, mais comme celà ne regarde ni mon ministère ni rien qui puisse avoir rapport à moy, J'ay escoutté ces choses et n'ai fait nulle reflection. A l'égard des accusations qu'on fait sur plusieurs personnes de Scéaussé, J'ay fait arester tous ceux qu'on m'a nommés, et j'aurais fait arester ma femme si le Roy me l'avait ordonné... (F° 33)

Sur ces arrestations et l'attitude du curé de Céaucé, Anjubault apporte quelques jours plus tard les précisions suivantes (lettre à Le Tellier du 14 février 1685):

...il [le comte de Tessé] fit arrêter l'écolier & les deux femmes, car monsieur le Curé était parti le soir deux ou trois jours auparavant, son oncle qui passe pour le plus habile consultant du Mans l'ayant mandé par un exprés. Ces trois prisonniers furent arrêtés le vendredi matin par les gardes de monsieur le comte et quelques archers; la femme [qui] est cousine germaine de son juge garda prison chez lui; l'écolier et l'autre femme furent mis dans une autre maison et le lendemain samedi monsieur le lieutenant criminel, que je vis en passant, s'i rendit sur les dix heures du matin. Il me parut bien intentionné, Monseigneur... (F° 37-38)

Dans les semaines qui suivent, alors que se prépare avec beaucoup de difficulté la publication du monitoire, on voit se dessiner nettement la "contre-attaque": tant dans l'entourage du duc de Mazarin que dans celui du Grand Vicaire, on s'active à répandre la thèse selon laquelle "l'affaire Paccory" est une "calomnie", qui a servi à Anjubault de prétexte pour compromettre M. de Bois Motté. Et très vite, les accusations de **jansenisme** se précisent contre Paccory (ce sera plus tard le tour d'Anjubault...). Des bruits commencent à circuler: le principal du collège est accusé d'avoir déchiré les portraits du Roi et de la Reine qui ornent les "Heures" de ses élèves; d'avoir biffé le texte du "Je Vous salue Marie"; d'avoir contrefait la Cène à sa table (il distribuait du pain béni à ses internes); d'avoir violé le secret de la confession, et d'avoir détourné ses collégiens de la prêtrise...(21). "La terreur est grande dans le pays", écrit Anjubault au chancelier le 1^{er} mars 1685(22), cependant qu'en dépit des efforts du Lieutenant criminel du Mans, la publication du monitoire est à nouveau retardée(23). Ce qui n'empêche pas Anjubault, durant tout le mois de mars, de s'occuper d'une **autre** affaire d'empoisonnement - celle de Landivy - qu'il n'hésite pas à porter également devant Le Tellier!(24)

Après une trêve qui doit correspondre aux fêtes de Pâques, Paccory envoie à Anjubault, le 22 mai, deux nouveaux mémoires contenant des nouvelles alarmantes(25): on parle d'une prochaine "descente"(sic) du Grand Vicaire; de plus, le collège paraît à la dérive: un régent est absent, les élèves sont mis en congés anticipés à la demande des parents, l'atmosphère est détestable: "Si les choses continuent de même qu'elles vont à présent, il n'y aura bientôt plus rien, on n'a presque plus aucun soin des écoliers, ils font ce qu'ils veulent, je porte tout le fardeau, et s'il n'y a pas d'élèves, on jette tout sur moi (...) Ces messieurs les régents perdent tout le collège plus que jamais, en appuiant les écoliers libertins et ivrognes, et en témoignant de la froideur à ceux qui ne sont pas de leur cabale (...) Notre pauvre collège est tout en désordre, plein de frippons..."(26)

Le 26 mai, le Grand Vicaire est à Céaucé pour informer contre Paccory, sans que ce dernier soit convoqué:

L'orage a été ici aujourd'hui (...) On a interrogé deux écoliers de chez nous, et un qui en a sorti, et le grand Ruppé. Le premier a répondu que son confesseur lui avait différé deux pâques pour lui donner du tems de faire sa confession générale. Le porteur vous dira le reste. Le second a été interrogé sur plusieurs points, sur celà même, sur la Cène, sur les images, les chappellets, la mort de Jésus-christ, si je ne lui avais point fait écrire des matières de la gr[âce] parcequ'il écrit bien, quels livres il avait écrit, quels livres il lisait, et si je parlais de Jansen. , si je ne le détournais point d'être prêtre, si je ne fermais point les fenêtrés de notre classe pendant les instructions (...) Lorsque le premier a été interrogé, toute la chambre était pleine d'ecclésiastiques de la paroisse, et ils étaient encore trois ou quatre quand les autres l'ont été, je ne sçais pas si celà est selon les formes... (F^o 72)

Paccory ajoute dans le même billet cette question révélatrice: "Si on me demandait où sont mes livres, que faudrait-il répondre ? Car on a demandé à ces enfants quels livres ils lisaient"(27).

Quelques jours plus tard, le Grand Vicaire déclarera au Procureur du Roi: "L'empoisonnement de Céaucé est une imagination"...(28)

Le dimanche 27 mai, la "descente" de M. de Bois Motté le conduit à Mayenne, où il rédige, selon les termes d'Anjubault, "un sanglant procès verbal"(29) contre ce dernier, mais sans non plus le rencontrer: il y exige notamment que lui et ses régents signent dans un délai de huit jours le fameux **Formulaire des Constitutions des papes Alexandre VII et Clément X** - alors qu'ils l'avait déjà signé en 1677!(30).

Le 28 mai, Anjubault transmet à Paccory des instructions très précises - d'une écriture non identifiée - sur les réponses qu'il doit faire en cas d'interrogatoire. En voici le début:

...Si on vous demande 1^o si après une instruction faite contre les nuditez vous avez déchiré l'image de la Reine, répondez que vous n'avez point distingué ni remarqué l'image de la reine, que vous respecté trop sa personne & son image et que vous aimeriez mieux mourir. Le coupable vous objectera peut être qu'il vous montra ces images à la tête de ses Heures, dites que vous n'avez pas scu si c'étaient celles du Roy et de la Reine, que c'est une calomnie... (F^o 75)

Visiblement, ceux que le principal de Céaucé appelle parfois "nos amis" - sans doute d'éminents jansenistes - suivent avec attention l'affaire(31).

Au début du mois de juin, le Grand Vicaire revient diriger une nouvelle information, cette fois à Domfront. Dans le mémoire que Paccory rédige le 3 juin(32) apparaît, outre son profond découragement et sa décision de quitter Céaucé, le rôle de plus en plus important des prêtres de la mission de Saint-Front (fondateurs du futur collège)(33):

3 juin 1685

Tout est enfin en combustion. Ces messieurs de Saint Front sont passionnés à un tel point qu'ils me fermeraient la porte, si je les allais voir. Ils ont déposé contre moi, et ont apparemment donné toutes ces propositions, et des prêtres de ce pays là, qui ont étudié en ma classe l'ont fait aussi.

Mr le Grand Vicaire fit des informations vendredy à Domfront avant que de venir icy. On dit que la grande affaire a été toute tournée, que Mons. le grand Chancelier s'est laissé surprendre(...)On me considère comme un hérétique et on se fait un sujet de gloire de dire tout ce que l'on peut contre moi, en tournant en crime les choses les plus innocentes. Je ne sçais pas quel est votre sentiment, mais je n'ay pas envie d'y être davantage, il n'y a plus rien à faire, on voit l'oppression toute visible (...)Pour mes livres j'ai envie qu'on les tire du pays avec le paquet de M. C. [?]. Quand ils seront là il n'y aura plus rien à craindre. On en fera des ballots que mon frère qui est très secret menera jeudi matin, vous les ferez mettre chez vous ou chez ■ jusqu'à ce qu'on vienne quérir le paquet de M. C.. Pour ce bon frère que deviendra-t-il ? C'est dommage de le laisser en son pays, il y aurait à craindre qu'il se perdît peu à peu. Je voudrais bien si celà se pouvait que nous ne nous quittassions point. C'est un homme entièrement fidèle, et qui ne craint rien... (F^o 97-99)

Alors que le dénouement s'approche - la comparution des accusés et des témoins au Mans - Paccory, le 11 juillet, se décide à écrire son unique lettre au chancelier Le Tellier; il y récapitule toutes les accusations portées contre lui - auxquelles se serait ajoutée celle "d'avoir rompu les images de la Sainte Vierge". "Mes maux de teste et d'estomach", écrit-il "me donnent lieu de croire que je ne vivrai plus guères..."(34)

En dépit de cette apparente résignation, Paccory s'occupe activement, début août, de faire assigner le plus grand nombre de témoins (pour la plupart, des élèves du collège). Dans un court billet, postérieur au 15 août, il fait état de bruits inquiétants en provenance du Mans: le père de l'écolier accusé, Joseph Fourneau, et un notable domfrontais hostile à Paccory, feraient pression sur ses témoins(35). Début septembre, ces bruits se précisent(36):

...Le bruit est aussi partout au pays de ce que je vous avais mandé, que l'on intimidait les témoins à leur arrivée au Mans, et qu'on les menaçait de les mettre prisonniers, ou de les mener à la guerre, et il y a même deux de nos enfans qui disent qu'on les menaça de les mettre en prison après le procès. On dit que Crosnier, cet écolier à qui Fourneau avait conté l'histoire et qui l'avait dit à Mr. le vicaire de St. Front devant 3 ou 4 écoliers n'a point dit la vérité, mais seulement qu'il ne scavait rien que par les bruits populaires... (F^o 125)

La sentence des juges confirmera ces appréhension: début septembre, les quatre accusés (le curé Olivier, l'écolier Pierre Fourneau, Renée Collin et Guillemine Mallet) sont "renvoyés de l'accusation", contre l'avis du Lieutenant criminel de Poillé(37). Ce qui vaudra bien sûr au chancelier Le Tellier de recevoir d'Anjubault une ultime lettre (il mourra le mois prochain), datée du 7 septembre:

...Je ne me plains de personne, et ne vous dis, Monseigneur, qu'en peu de mots ce qui est de notoriété publique: qu'après la terreur que répandit dans tout le païs l'information qu'on y vint faire exprés contre Mr. Pacory dans le tems qu'on publiait le monitoire, les parens des accusez ont toujours été au Mans pendant la procédure, que les prisonniers, au lieu d'être séparés ont vécu ensemble, que des témoins ont mangé avec eux dans la prison, que l'oncle du curé qui remue tout le Mans a épousé la soeur ou la proche parente du vice-gérant de l'Officialité devant lequel son neveu a obtenu son renvoi, qu'un si grand crime a trouvé hautement des protecteurs, pendant que l'innocence a été foulée aux pieds... (F^o 121-122)

Après la mort du chancelier, Anjubault ajoutera la note suivante, dont le contenu semble confirmé par la correspondance qu'il échange en octobre avec le Lieutenant criminel(38):

Ce grand magistrat que Dieu retira à lui peu après manda au commissaire qu'il voioit bien la vérité de tout, et qu'il ne montrât aucun de mes mémoires (F^o 123)

Quant à Paccory, à la veille de quitter définitivement son pays natal pour trouver refuge à Orléans auprès du Grand Aumônier de France, le cardinal-évêque Pierre du Camboust de Coislin, il écrit un dernier billet à Anjubault, qui commence ainsi: "Vous n'êtes donc pas encore en prison ?"...(39).

(A SUIVRE: II. PACCORY ET LE COLLEGE APRES "L'AFFAIRE")

NOTES

(1) Monitoire: sous l'Ancien Régime, document émanant de l'autorité diocésaine, "fulminé" en chaire, et appelant les fidèles à témoigner dans le cadre d'une enquête criminelle, sous peine d'excommunication.

(2) L. Duval: "Le Collège de Céaucé", BSHAO II, 1883. - A. Salles: "Le Collège de Céaucé vers 1684", BSHAO IV, 1885, 1-40.

(3) Cahier folioté de 1 à 131. En exergue: Ce recueil de pièces originales paraît avoir été fait par M. Louail de l'écriture duquel est le titre et la table. 1791 (Signé:) Le Roy de S. Charles. - Nos remerciements vont au père Gallienne, ancien directeur de l'enseignement catholique de la Mayenne, qui a bien voulu nous communiquer ce document.

(4) Loc. cité, 4.

(5) Cf. G. Bonnenfant, Les séminaires normands du XVIIe au XVIIIe siècle, Paris 1915, ch. "Les séminaires presbytéraux". D'après l'auteur, le séminaire-collège de Pierre Crestey, réservé initialement aux étudiants pauvres, aurait dépassé les 300 élèves à la fin du XVIIIe s.

(6) A. Salles, loc. cité, 8-9. Paccory, lui-même ancien élève du collège, avait terminé ses études à Angers. Ibid., 18 et n. 1.

(7) Paccory avait dû connaître les positions jansenistes chez les oratoriens d'Angers; il les assume explicitement dans son testament spirituel en 1724 (rejet de la bulle *Unigenitus*, etc). Salles, loc. cité, 19. Nous publierons dans un prochain tome des extraits de sa nécrologie, parue en 1731 dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe des Jansenistes.

(8) A. Salles, loc. cité, 19-20. A son propre témoignage, des scènes violentes éclataient fréquemment entre lui et ses élèves les plus âgés.

(9) Sur le collège de Mayenne, rétabli en 1667 par le duc de Mazarin, et qui atteignait en 1684-1685 un effectif de 220 élèves, cf. A. Salles, loc. cité, 21. Et ms. F° 103 (Lettre d'Anjubault à Le Tellier, 10 juin 1685).

(10) Michel Le Tellier (1603-1685), chancelier et Garde des sceaux (1677-1685), père du ministre Louvois. L'intérêt qu'il porte personnellement à "l'Affaire Paccory" est surprenant (d'autant qu'il prépare l'Edit de Fontainebleau, révocation de l'Edit de Nantes - 17 octobre 1685). Mais sa famille était peut-être originaire de la paroisse domfrontaise de Saint-Clair de Halouze...

(11) F° 6-8.

(12) A quoi il faut ajouter un délit de blasphème (F° 29).

(13) F° 9.

(14) F° 10-16.

(15) F° 11.

(16) F° 15-16.

(17) Mémoire de Paccory, 24 décembre 1684 (F° 16). Dans la même lettre, Anjubault accuse Guillemine Mallet d'avoir empoisonné un fermier de Juvigny "il y a trois ou quatre ans" (F° 19).

(18) Un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 10 janvier 1685 commet le Lt. criminel du Mans, M. de Poillé, pour informer sur "l'Affaire": l'ampleur que prend celle-ci effarouche visiblement Anjubault...(Lettre à Le Tellier, 21 janvier 1685 - F° 21-22).

- (19) F° 25-30. - Armand-Charles de La Porte, marquis de la Meilleraye, duc de Mazarin (1632-1713): héritier par son mariage des richesses du ministre, bigot célèbre et à demi-dément, Saint-Simon le qualifie "d'excrément de la nature humaine"...
- (20) Lettre du 5 février 1685, F° 32.
- (21) Lettre de Paccory à Anjubault, 24 février 1685 (F° 45).
- (22) F° 51.
- (23) Lettre de M. de Poillé à Anjubault, 21 mars 1685 (F° 56).
- (24) Vide supra. - Le chancelier apprendra quelques jours plus tard que le témoin, étant moine de l'abbaye de Savigny, ne peut déposer devant les juges séculiers...(F° 63).
- (25) F° 67-71.
- (26) F° 69, 70, 71.
- (27) Lettre de Paccory à Anjubault, 26 mai 1685. Dans un nouveau mémoire (F° 79-85), le principal note que l'on a demandé à un élève de "Rhétorique" "...si je ne lui avais point parlé de Jansenius, de la grâce, de la mort de Jésus-Christ pour les seuls fidèles..."(F° 82). (Le "grand Ruppé", un des élèves les plus indisciplinés du collège, deviendra plus tard curé d'Ambrières...- A. Salles, 23, n.1).
- (28) F° 74. Le même jour, Paccory écrit: "On dit que Mons. le grand vicaire revient icy demain pour me chasser ou m'enlever sans que je sois par la grâce de Dieu coupable d'aucun crime..."
- (29) Lettre d'Anjubault à Le Tellier, 10 juin 1685 (F° 105-106). L'infatigable délateur en profite pour signaler une nouvelle tentative d'empoisonnement: "...huit personnes en ont pensé mourir dans cette ville [Mayenne] pour avoir mangé du potage où l'on avait mêlé [de l'arsenic]".
- (30) F° 101-104. - Cf. Blaise Pascal, **Ecrit sur la signature du formulaire** (OC, Seuil, 368-369).
- (31) De nouvelles instructions sont communiquées à Paccory quelques jours plus tard (F° 78-79).
- (32) F° 97-101.
- (33) Une note d'Anjubault, postérieure à la fin de "l'Affaire", met également en cause "un Jésuite de Domfront" (?) - F° 5.
- (34) F° 113-115 (Paccory mourra octogénaire à Paris).
- (35) F° 119.
- (36) Lettre de Paccory à Anjubault, 4 septembre 1685.
- (37) F° 124.
- (38) F° 128, 130-131. - Dans sa dernière lettre à Le Tellier, Anjubault prend soin de glisser ceci: "...ma famille me presse de quitter tout à fait le pays, ou du moins d'aller rétablir ma santé au bas Vendômois dans une terre de Monseigr. le marquis de Louvois dont mon père a l'honneur d'être fermier..."(F° 123). Il s'était déjà targué de flatteuses relations avec le réformateur de la Trappe, l'abbé de Rancé (F° 21).
- (39) F° 129.